

2-2-4 Concept de construction / Concept d'approvisionnement

2-2-4-1 Principe de construction / Principe d'approvisionnement

(1) Système de mise en oeuvre des travaux

1) Procédures de mise en oeuvre des travaux

Le présent Projet est mis en oeuvre suivant le système de l'Aide financière non remboursable du Japon. Par conséquent, en ce qui concerne le présent Projet, celui-ci est mis en oeuvre après la signature de l'Echange de Notes (E/N) entre les deux gouvernements, sur décision du Conseil des ministres. Après la signature de l'Echange de Notes, l'organisme responsable du présent Projet conclut un contrat avec une société de consultants, et celle-ci procède à l'élaboration de la conception détaillée des travaux de réhabilitation des composantes du présent Projet ainsi que du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres élaboré par le consultant, après avoir obtenu l'approbation de l'organisme responsable du projet et du gouvernement japonais, fait l'objet d'un avis public d'appel d'offres et est distribué aux entrepreneurs désireux d'y répondre. L'appel d'offres se rapportant aux travaux du Projet se déroule au Japon jusqu'à la signature du contrat. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accord du consultant, il est courant que celui-ci soit conclu dans le pays bénéficiaire de l'aide.

Le contractant sélectionné par la procédure d'appel d'offres commencera les travaux de réhabilitation des installations ainsi que l'approvisionnement et l'installation des matériaux et équipements. Jusqu'à l'achèvement de ces travaux et de l'approvisionnement, et la livraison de l'ouvrage au pays bénéficiaire de l'aide, l'organisme responsable des travaux établira le système de gestion et de maintenance pour le projet et devra garantir le budget d'exploitation et les ressources humaines.

2) Rôle de chaque organisation liée au projet

Le rôle et, en particulier, les responsabilités essentielles de chaque organisation liée à l'exécution du projet sont résumés ci-dessous.

(a) Organisme d'exécution du projet

L'organisme d'exécution du présent Projet sera le ministère des Sports et de l'Education physique (MINISEP). A l'occasion de la réalisation du présent Projet, le MINISEP devra, d'une part, bien comprendre le mécanisme de l'aide financière non remboursable du Japon et, d'autre part, entretenir des contacts étroits avec les organismes afférents camerounais et japonais, pour faciliter la réalisation du présent Projet. En outre, le MINISEP assumera les obligations de coordonner adéquatement les opérations se rapportant à toutes les phases du présent Projet, et de mettre en oeuvre tous les efforts

possibles afin de garantir le budget et le personnel nécessaires permettant la réalisation des travaux à la charge de la partie camerounaise ainsi que la maintenance et la gestion adéquates.

Les composantes se rapportant à l'exécution et à l'approvisionnement que le MINISEP doit intensivement réaliser sont les suivantes.

- Assurer le budget pour la réalisation des travaux à la charge de la partie camerounaise, établir et exécuter les phases de l'ensemble du projet et le calendrier des travaux pertinents correspondant.
- Après l'achèvement des travaux de réhabilitation, demander et affecter le personnel nécessaire pour l'entretien des installations et du gazon.
- Confirmer toutes les procédures requises confiées à la partie camerounaise et les mesures prises pour leur réalisation, pendant la réalisation du présent Projet
- Confirmer et organiser les autorisations ainsi que fournir au consultant les informations afférentes aux questions pertinentes, et coordonner ces informations

Entre autres, afin de résoudre les problèmes afférents aux avantages fiscaux se rapportant à l'exonération des taxes d'importations et des taxes sur la valeur ajoutées, à l'attribution des budgets pendant et après les travaux et aux autorisations relatives aux travaux, problèmes typiques lors de la réalisation d'un projet, le MINISEP créera un comité formé des ministères pertinents tels que le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances et le ministère des Travaux publics, dont le président sera le ministre délégué. Ce comité, dans le cas où la mise en oeuvre de cette aide financière serait fixée, avec pour objectif de résoudre les problèmes pendant l'exécution du Projet, sera convoqué lorsque le besoin se fera sentir, et il est anticipé qu'il contribuera grandement au déroulement sans heurts du projet. Dans le cas où ce comité serait créé, afin que l'avis de la partie japonaise soit également reflété, il serait souhaitable que l'ambassade du Japon ou le bureau de la JICA qui sera à l'avenir implanté au Cameroun introduise des membres de son personnel en tant que conseillers.

(b) Consultant

Après la signature de l'Echange de Notes mentionnée ci-dessus, le MINISEP, l'organisation responsable du projet, conclura avec un cabinet de consultants un accord de consultant afférent à la conception détaillée du présent Projet et à la supervision des travaux ; ce contrat devra être approuvé par le gouvernement japonais. Après l'approbation du contrat, le consultant entreprendra au Cameroun, avec le MINISEP, une étude et des consultations concernant le contenu de la conception détaillée, et démarrera la conception détaillée sur la base du rapport de l'étude de concept de base. Le consultant finalisera les résultats de la conception détaillée qui servira de concept architectural et de document de spécification ; en outre, il élaborera le dossier d'appel d'offres qui comprendra, entre autres, les

instructions aux soumissionnaires, l'avant-projet du contrat, et les conditions générales du contrat, et ce dossier devra être approuvé par le MINSEP.

Au stade de l'appel d'offres, le cabinet de consultants, en tant que représentant du MINSEP, à savoir le maître d'ouvrage, agira en son nom pour tout ce qui concerne l'appel d'offres, dès de l'annonce publique, la distribution des dossiers d'appel d'offres, les questions et réponses, l'ouverture des soumissions, la négociation du contrat, jusqu'à la conclusion du contrat entre le MINSEP et le sous-traitant. En outre, au stade de la supervision de l'exécution des travaux, le consultant réalisera toutes les tâches de supervision nécessaires, à savoir la coordination concernant les travaux de réhabilitation des installations, l'approvisionnement des matériaux et équipements, et ce jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

(c) Contractant

La société sélectionnée pour la construction des installations, devra être un entrepreneur enregistré en vertu de la loi japonaise sur l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Cette restriction sera spécifiée dans l'annonce publique de l'appel d'offres, et déterminée à l'ouverture des soumissions en ce qui concerne les contractants pour les travaux de construction. Le contractant achèvera, dans les délais définis au contrat, la construction des installations et l'approvisionnement des matériaux et des équipements conformément aux spécifications préparées par le consultant. Au moment de la livraison de l'ouvrage, le contractant fournira les manuels de maintenance et dispensera, sur place, au personnel de maintenance du MINSEP, l'orientation nécessaire concernant les procédés d'exploitation de chacun des équipements.

(2) Nécessité d'envois d'experts

Le gazon existant avait été nouvellement aménagé sur toute la surface en 2003, à l'occasion de l'organisation de la sélection régionale de la Coupe du Monde de Football en 2005, comme indiqué par la FIFA, mais il est difficile de dire que le gazon soit dans un état digne d'un stade accueillant déjà des matchs internationaux. Même dans l'éventualité où la présente aide financière s'efforcerait à renouveler encore une fois le gazon, il est à craindre avec des travaux d'aménagement du gazon et des procédures d'entretien identiques à ceux appliqués en 2003 que, très rapidement, le terrain de football se trouve de nouveau dans l'état inadéquat déjà connu. Par conséquent, en ce qui concerne le réaménagement du lit de semence et de la couche de gravier ainsi que la culture et le greffage entrant dans le cadre des travaux de réhabilitation du terrain de football, il sera nécessaire d'envoyer du Japon un expert de l'entretien du gazon et de dispenser les instructions techniques sur place. Comme indiqué précédemment (2-2-2-2 (2) ① Aménagement du gazon naturel), et du fait que les travaux

d'aménagement du gazon seront importants et divisés en deux phases : l'ensemencement et la culture du gazon dans un champ agricole et le greffage, il est prévu que l'envoi de l'expert sera également divisé en deux fois, une durée d'un (1) mois pour la procédure de l'ensemencement et de la culture du gazon dans un champ agricole séparé et de 2 mois pour la procédure de greffage dans le stade. Par ailleurs, en ce qui concerne le transfert technique pour l'entretien du gazon après l'achèvement des travaux, étant donné que celui-ci nécessitera plus de temps que la période des travaux de greffage et qu'il sera difficile de transmettre le transfert technologique pendant la période des travaux, il est souhaitable que ce transfert soit réalisé dans le cadre d'une coopération technique extérieure au présent projet.

2-2-4-2 Points nécessitant une attention particulière lors de l'exécution des travaux et lors de l'approvisionnement

(1) Points nécessitant une attention particulière en ce qui concerne les conditions naturelles

La saison des pluies dans la région de Yaoundé revient deux fois par an : du mois d'avril au mois de juin et du mois de septembre au mois d'octobre, en particulier au mois de septembre et d'octobre, les précipitations enregistrent des records dépassant respectivement 210mm et de 280mm. Dans le cadre du présent Projet, il est important de prendre en considération le fait que les travaux à l'extérieur couvrant une grande surface - l'aménagement du gazon et la pose de peinture sur les gradins pour spectateurs - sont nombreux, et que si ces travaux coïncidaient avec la saison des pluies, leur productivité s'en trouverait réduite.

Par ailleurs, il n'y a pas de situations typiques de désastres naturels, tels que des séismes ou des vents forts, de sols de faible cohésion ou d'inondation, lors des travaux et de l'approvisionnement, sur le site visé.

(2) Points nécessitant une attention particulière en ce qui concerne les conditions sociales

Le football est une compétition représentative de la culture sportive du Cameroun, et en ce qui concerne la réhabilitation du stade omnisports Ahmadou Ahidjo qui en est le symbole, celle-ci suscite un grand intérêt parmi les personnes concernées au sein du MINSEP aussi bien que parmi le grand public. Par conséquent, en ce qui concerne le présent Projet, il sera nécessaire de faire attention à ce que des problèmes ne surviennent pas au niveau de l'attitude du sous-traitant vis-à-vis de l'exécution en ce qui concerne par exemple la sécurité et l'ordre sur le chantier, le rejet des influences néfastes vers les quartiers voisins, l'emploi optimal des sous-traitants et des ouvriers locaux, non seulement en ce

qui concerne les résultats des travaux de réhabilitation mais également pendant la durée des travaux.

(3) Points nécessitant une attention particulière en ce qui concerne la construction et l'approvisionnement

Dans le cadre du présent Projet, les travaux de bétonnage sont de petite envergure et n'utilisent ni Remicon ni Paccha Plant ; le béton sera fabriqué sur place au moyen d'une petite bétonnière. Les proportions de la préparation des matériaux, à savoir le ciment, l'agrégat et l'eau de mélange ont une grande influence sur la qualité du béton, mais pour détourner les confusions et la difficulté du contrôle de la qualité sur place, les proportions du mélange selon le dosage seront préalablement et explicitement déterminées au moyen de mélanges d'essai.

Les matériaux de construction produits au Cameroun sont les agrégats pour le béton, les blocs de béton, le bois d'œuvre, ce qui est très limité, mais des matériaux de construction importés de France, des pays de l'UE et d'Afrique du Sud sont disponibles sur le marché. Pour ce qui est de l'approvisionnement des matériaux et équipements localement, il sera nécessaire de comprendre la situation du marché, de satisfaire les spécifications de conception et d'assurer dans les délais fixés en quantités nécessaires les matériaux et équipements dont la qualité ne varie pas.

(4) Points nécessitant une attention particulière en ce qui concerne la gestion des installations existantes

La partie camerounaise a donné son accord pour que l'utilisation du stade soit suspendue pendant la durée des travaux, mais la section administrative qui se trouve dans le sous-sol du stade, niveau qui ne fait pas l'objet des travaux de réhabilitation, continuera à fonctionner. Par conséquent, la zone faisant l'objet des travaux et la section administrative seront identifiées de façon adéquate, et une attention particulière sera donnée afin que l'accès des ouvriers du chantier et du personnel du stade soit séparé. En outre, lorsque le sous-traitant utilisera les installations électriques, les installations de distribution d'eau et des eaux usées, il devra veiller à ne pas endommager le stade.

(5) Assurer la sécurité pendant la période des travaux

Pendant la toute la durée de la construction, le sous-traitant qui réalisera les travaux ainsi que le cabinet de consultants qui effectuera la supervision des travaux s'efforceront d'assurer la sécurité en se procurant les informations les plus récentes relatives à la situation de sécurité à Yaoundé, au Cameroun où se trouve le site du projet.

2-2-4-3 Segment de la construction, segment de l’approvisionnement et de l’installation

Dans le cas où le présent Projet serait mis en oeuvre dans le cadre de l’aide financière non remboursable du Japon, la segmentation des charges respectives du gouvernement japonais et du gouvernement camerounais en ce qui concerne la construction / l’approvisionnement et l’installation est décrite ci-après. Chacune des composantes des travaux sera exécutée à la charge des deux pays.

(1) Tâches à la charge de la partie japonaise

- ① Les travaux de réhabilitation des installations indiqués au Tableau 2-4, l’approvisionnement et les travaux d’installation des équipements par le sous-traitant
- ② Approvisionnement et expédition des matériaux et équipements se rapportant à ce qui précède.
- ③ Elaboration et présentation du concept conforme à l’exécution des installations et des manuels d’entretien des équipements.
- ④ Supervision des travaux par le consultant
- ⑤ Inspection des défauts 1 an après l’achèvement des travaux, et réhabilitation des parties défectueuses

(2) Tâches à la charge de la partie camerounaise

- ① Assurer le terrain pour la construction des installations et le terrain pour le stockage sur place (y compris le terrain du champ agricole pour l’ensemencement et la culture du gazon)
- ② Assurer et fournir gratuitement un bureau pour le consultant et l’entrepreneur
- ③ Démonteur / démolir les constructions et structures existantes qui font obstacles (Suppression des éléments en fonction du responsable de la partie japonaise)
- ④ Déménager ou recouvrir pour protéger les équipements, les appareils et les meubles faisant obstacle aux travaux de réhabilitation à l’intérieur
- ⑤ Faire parvenir jusqu’au site les infrastructures et les services tels que l’électricité, la distribution d’eau et le téléphone, etc., si certains ne sont pas installés ou ne sont pas en quantité suffisante
- ⑥ Approvisionner les équipements et les meubles nécessaires pour les locaux faisant l’objet des travaux de réhabilitation
- ⑦ Assurer un local ou un espace pour remplacer celui dont le transfert est nécessaire dans le cadre des travaux de réhabilitation

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux

(1) Principes de base de la supervision

En gardant à l'esprit les objectifs du concept de base, le consultant mettra sur pied une équipe de projet cohérente pour la supervision de la conception d'exécution et des travaux, et visera l'exécution sans heurts du projet.

- 1) Le consultant mettra en place une coordination étroite entre chaque responsable de manière à ce que des variations dans le contenu des travaux, aussi bien au niveau de la construction que de l'installation des équipements ne se produisent pas, et il mettra en oeuvre tous les efforts nécessaires afin qu'aucune phase des travaux n'accuse de retard, et pour terminer le projet dans les délais impartis.
- 2) Le consultant informera convenablement et de manière adéquate les institutions concernées dans les deux pays du déroulement des travaux pour éviter toute divergence en ce qui concerne la situation. En outre, il, répondra immédiatement aux demandes de renseignement de la part du contractant, le conseillera, et s'efforcera de faire progresser sans heurts le projet
- 3) L'efficacité de l'aide financière non remboursable du Japon doit être déployée au maximum, et des mesures concrètes seront prises afin que le transfert de technologie visant les personnes concernées de la partie camerounaise soit réalisé. En ce qui concerne l'objet de la conception des installations et des équipements ainsi que les méthodes et techniques de construction, le consultant se consacrera de manière adéquate à des explications suffisantes.

(2) Contenu de la tâche de supervision

Le contenu des tâches de supervision que le consultant réalisera sont les suivantes.

1) Tâches liées au contrat

Le consultant élaborera les dossiers de conception et d'appel d'offres, examinera préalablement la qualification des entrepreneurs pour les travaux de construction, et, de l'annonce publique de l'appel d'offres à l'ouverture des soumissions, il accommodera les soumissionnaires, évaluera les soumissions, sélectionnera le contractant, mettra en oeuvre les négociations du contrat et l'examen du contrat de construction, et informera convenablement le maître d'ouvrage des processus et des résultats.

2) Examen des éléments présentés par le contractant

Le consultant examinera les plans d'exécution, le calendrier des travaux, les dessins d'exécution, les dessins de fabrication, les documents techniques et les échantillons de du contractant des travaux, et il donnera son accord pour les dessins d'exécution, les spécifications, etc., après avoir confirmé leur

compatibilité.

3) Supervision des travaux

Pendant la durée des travaux, le consultant enverra de manière adéquate sur le chantier le personnel pour la supervision, il contrôlera que les travaux sont bien réalisés conformément aux dessins de conception et spécifications, et donnera les ordres nécessaires. En outre, il examinera de près continuellement l'état d'avancement des travaux et donnera les instructions et conseils adéquats aux ouvriers. En ce qui concerne l'état d'avancement des travaux, le consultant élaborera un rapport mensuel et s'efforcera de communiquer la situation aux personnes concernées.

4) Coopération se rapportant au paiement et aux procédures d'approbation

En ce qui concerne le montant contractuel qui sera payé à l'entrepreneur, pendant et après l'achèvement des travaux, le consultant examinera le contenu de la facture présentée par le contractant et l'approuvera.

5) Inspection et assistance

Le consultant sera présent et offrira son assistance en ce qui concerne l'inspection à l'usine avant l'expédition des matériaux et des équipements, les essais de tous types qui seront effectués sur le chantier ou dans chacun des organismes d'essais. Si les résultats des inspections correspondent aux dessins et spécifications, le consultant donnera son accord ; dans le cas contraire, il donnera au contractant les instructions appropriées. Chaque résultat d'essai figurera dans le rapport élaboré et sera communiqué aux personnes concernées.

6) Soutien aux procédures de livraison de l'ouvrage

De paire avec la compilation du rapport d'inspection d'achèvement des travaux, le consultant examinera et approuvera tous les éléments qui seront livrés par le sous-traitant, tels que les serrures, les pièces de rechange, les modes d'emploi et les manuels de maintenance pour chaque type d'équipement, et au MINSEP - l'organisme d'exécution du projet - il offrira les conseils appropriés se rapportant aux réparations et à la maintenance des installations et des équipements.

(3) Plan d'affectation du personnel qui effectuera la supervision

Bien que le présent Projet inclue des travaux de nouvelles constructions, une grande partie des travaux consiste en la réhabilitation des installations existantes. En général, les travaux de réhabilitation, par rapport aux travaux de nouvelles constructions, demandent un jugement approprié et

rapide de la part du superviseur du chantier, mais, dans le présent Projet, étant donné qu'il n'existe plus suffisamment de dessins de conception des travaux de construction initiaux, la tâche du superviseur sera encore plus importante. Dans ces conditions, le superviseur, tout en assimilant constamment la situation des travaux, devra superviser les travaux en contact étroit avec les organisations gouvernementales camerounaises et l'entrepreneur afin d'assurer la qualité des constructions et de respecter les délais. Par conséquent, l'envoi sur place d'un personnel résident pour la supervision, responsable des travaux, sera indispensable, et il est prévu que la supervision des travaux sera réalisée par le responsable des installations, qui sera assisté par des envois de personnes ingénieuses.

2-2-4-5 Plan de supervision de la qualité

Dans le présent Projet, le contrôle de la qualité sera réalisé sur la base des principes suivants.

- (1) Les normes et les valeurs spécifiques servant de critères au contrôle de qualité ont été clairement fixées dans les dessins et spécifications.
- (2) En règle générale, avant le démarrage de chacune des phases des travaux, des instructions de travail établies, qui servent de critères de supervision pour les constructeurs en bâtiment telles que la séquence des travaux, les méthodes, les matériaux utilisés, les mesures de sécurité, les méthodes des essais, l'étendue des travaux, le délai des travaux, et/ou les dessins d'exécution sont distribuées. Le consultant inspectera et approuvera ces instructions.
- (3) En ce qui concerne la qualité des produits existants, tels que les matériaux pour le béton et les dalles, avant le démarrage de chacune des phases des travaux, il sera remis aux constructeurs en bâtiment un échantillon ou un catalogue. Le consultant inspectera et approuvera ces éléments.
- (4) Lors du contrôle de qualité du béton utilisé pour le bâti de construction, pour chaque échantillonnage de pièces d'essai, l'affaissement ainsi que la température et la teneur en sel du béton seront mesurés, et un essai de résistance sera réalisé à la 1^{ère} et 4^{ème} semaines dans un organisme public. En outre, il sera confirmé par un essai de traction dans un organisme public que les barres à béton armé sont supérieures à la résistance prescrite.

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement des matériaux et des équipements

- (1) Plan d'approvisionnement des matériaux et des équipements

Au Cameroun, il est possible de se procurer quasiment tous les matériaux et équipements de construction standard. Par conséquent, en règle générale, les matériaux de construction dans le cadre de ce projet seront approvisionnés sur place, y compris les produits d'importation. Toutefois, en ce qui concerne les matériaux dont la qualité est une source d'inquiétude en tant que matériaux utilisés pour la construction cible, les matériaux dont les types sont limités ou dont l'offre est instable, l'approvisionnement se fera du Japon ou de pays tiers. Dans ce cas, des précautions, telles que la distribution des manuels d'exploitation et de maintenance, la préparation des pièces de rechange nécessaires, etc. seront prises afin d'éviter des problèmes au niveau de la maintenance et de la gestion des installations. La segmentation des sources d'approvisionnement des principaux matériaux de construction figure ci-dessous.

Tableau 2-15 Segmentation des sources d'approvisionnement des principaux équipements et matériaux

Matériau et équipement	Approvisionnement local		Approvisionnement d'un pays tiers	Approvisionné du Japon	Remarques
	Fabriqué localement	Importé			
Construction					
Ciment	○	○			Produit d'une co-entreprise française, produit importé
Agrégat pour béton	○				Sable, gravier de rivière
Armatures		○			Importation (France, Afrique du Sud, etc.)
Coffrage	○				Contreplaqué
Blocs de béton	○				Produits locaux
Tuiles en porcelaine		○			Importation (France, Espagne, Chine)
Contreplaqué		○			
Appareillage en bois	○				
Appareillage en aluminium		○			Matériaux d'importation de l'UE, traitement sur place
Quincaillerie de finition		○			Importation de l'UE
Verre		○			Importation de l'UE
Peinture	○	○		○	Produit d'une co-entreprise française, produit importé. Produit importé du Japon pour la peinture des gradins de spectateurs.
Meubles en bois (sièges)	○				
Installation					
Commutateurs, prises		○			Importation de l'UE
Dispositifs d'éclairage		○			Importation de l'UE
Conduites en PVC		○			Importation de l'UE

Equipements de sanitaires		○			Importation de l'UE – de la Chine
Haut-parleurs, microphones, amplificateurs				○	Importation du Japon
Equipements					
Marqueurs de score électroniques				○	Importation du Japon
Equipements pour le gazon				○	Importation du Japon

(2) Plan d'expédition des matériaux et des équipements

Le Cameroun est dépendant de l'importation de nombreux produits industriels, et dans la ville de Yaoundé, il existe de multiples maisons d'importation et d'expédition. En ce qui concerne la situation des transports entre le port de débarquement de Duala et Yaoundé, des entretiens ont été organisés avec de nombreuses maisons, et la synthèse des résultats de ces entretiens figure ci-dessous.

Distance du transport : entre Duala et Yaoundé 210km environ

Moyen de transport : Camion (Container)

Etat des routes : Toutes les routes sont revêtues et il n'y a pas de problème de circulation. Toutefois, les dispositifs d'éclairage des routes sont insuffisants, et pour des raisons de sécurité, il est préférable d'éviter de circuler la nuit.

Temps de transport : Une demi-journée environ. Cependant, au poste des douanes, les procédures prenant environ 5 jours, de l'aéroport de débarquement au site, il faut compter 1 semaine.

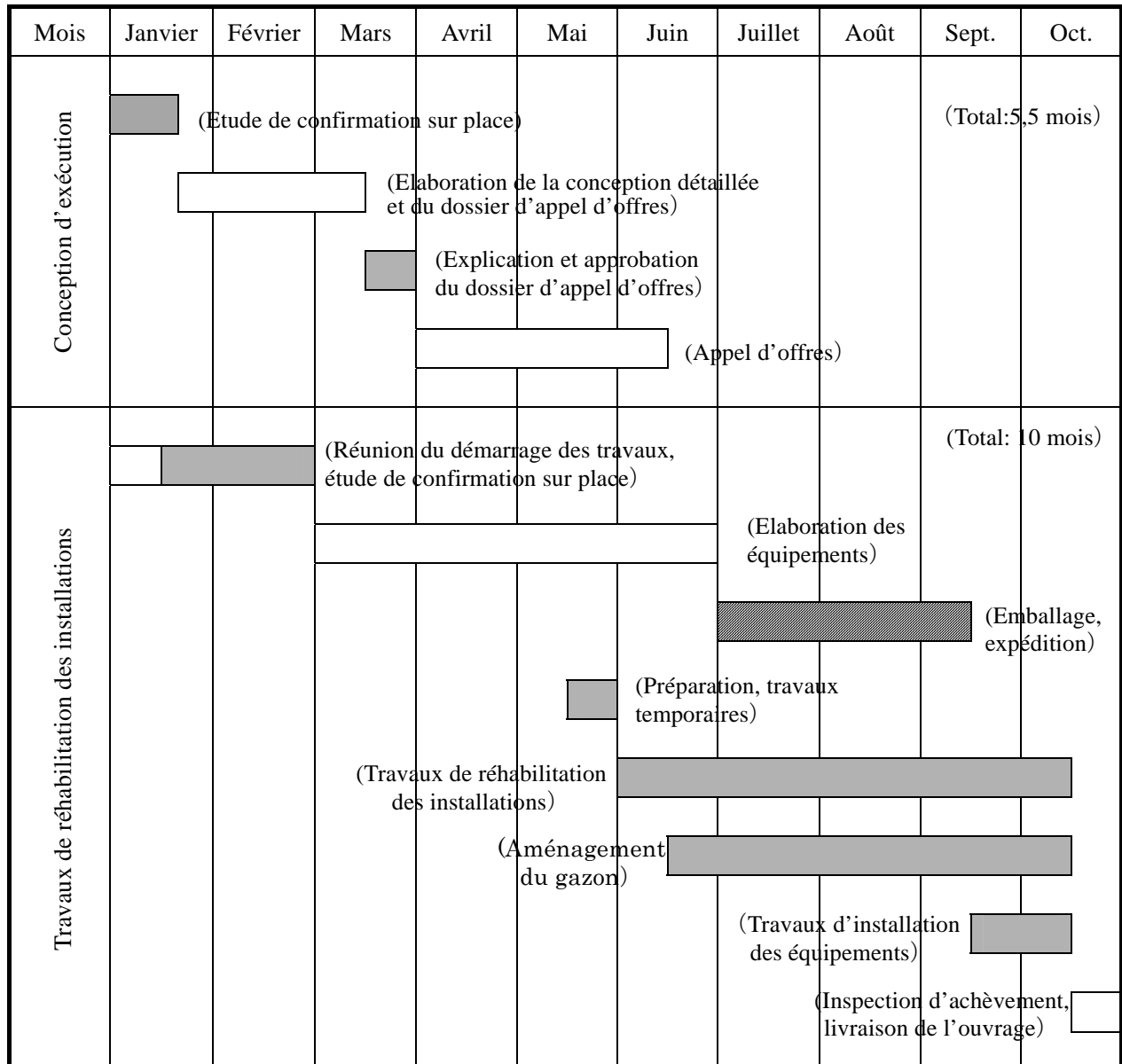
Mis à part le transport en camion, le transport entre Duala et Yaoundé en train est également possible, mais les marchandises étant mélangées, ceci prend du temps (le train ne part pas avant que le nombre de containers ait atteint le nombre prédéterminé), et parce que le chargement et le déchargement des containers sont payants, le transport en camion est plus avantageux.

2-2-4-7 Calendrier d'exécution

Le calendrier d'exécution du présent Projet figure sur la page suivante, au Tableau 2-16. De la signature du contrat de consultant à l'achèvement / livraison des installations et équipements, il est anticipé qu'une période de 15,5 mois sera nécessaire. La décomposition est la suivante

- (1) Plan d'exécution et appel d'offres : 5,5 mois
- (2) Travaux de réhabilitation des installations : 10,0 mois

Tableau 2-16 Phases d'exécution des Tâches



Légende : □ Tâche au Japon ■ Tâche au Cameroun

2-3 Aperçu des tâches assignées à la partie camerounaise

Les tâches à la charge de la partie camerounaise se rapportant à l'exécution du présent Projet confirmé dans l'étude sont les suivantes :

- ① Les tâches se rapportant à la construction et à l'approvisionnement présentées au point 2-2-4-3 (2) « Tâches à la charge de la partie camerounaise ».
- ② Garantie et affectation du personnel nécessaire pour la maintenance et la gestion du terrain et des installations qui seront aménagées dans cadre du présent Projet.
- ③ Garantie du budget nécessaire pour la maintenance et la gestion du terrain et des installations qui seront aménagées dans cadre du présent Projet.
- ④ Obtention de toutes les autorisations nécessaires au Cameroun se rapportant à la mise en oeuvre du présent Projet, aux travaux de construction et à l'approvisionnement des matériaux et équipements.
- ⑤ Facilitation des procédures d'émission de l'acceptation de banque et des comptes créditeurs en relation avec le présent Projet, et coût des procédures bancaires afférentes.
- ⑥ Dédouanement et exonération rapides des taxes sur les produits importés nécessaires pour le présent Projet et remboursement ou exemption rapides de la taxe sur la valeur ajoutée sur les matériaux et équipements approvisionnés au Cameroun.
- ⑦ Annulation de la taxe imposée aux ressortissants japonais et corporations japonaises engagés dans des activités afférentes au Projet, au Cameroun, et de toute autre surcharge.
- ⑧ Autorisation pour entrer et résider au Cameroun pour les ressortissants japonais travaillant pour le Projet.
- ⑨ Mise en place de mesures de restrictions concernant l'entrée sur le chantier de personnes extérieures, pendant la durée des travaux.
- ⑩ Approvisionnement de l'équipement de bureau nécessaire à l'exploitation adéquate des installations du Projet, de l'équipement téléphonique, du mobilier et des accessoires nécessaires
- ⑪ Coût de tous les autres frais nécessaires à la mise en place du projet n'étant pas pris en charge par l'Aide financière non remboursable du Japon. Tout ce qui serait nécessaire à la mise en oeuvre du projet

2-4 Plan de gestion et de maintenance du Projet

2-4-1 Système de gestion et de maintenance

La structure du stade faisant l'objet des travaux de réhabilitation est indépendante au sein du MINSEP, mais en ce qui concerne le budget d'exploitation et les dépenses, la Direction des Affaires générales, et, pour ce qui est de la maintenance des installations, la Division des Etudes de la Planification et de la Coopération oeuvrent sous le Secrétariat général. Le Secrétariat général a des relations étroites avec les deux locaux administratifs.

La composition de la structure du stade est relativement simple, comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Tableau 2-17 Organisation actuelle du stade

Division	Nombre d'employés	Rôle et caractéristiques principaux
(Personnel à temps plein)		
Division des finances	3 personnes	• Responsable des finances, y compris la vente des billets
Division technique	3 personnes	• Responsable de la maintenance du stade, de la maintenance du gazon, et du nettoyage. En fait, parce qu'avec ce personnel les tâches de maintenance ne peuvent pas être effectuées, il observe les installations et quand il remarque une anomalie, il confie le travail à un prestataire extérieur. • Pour ce qui est du nettoyage routinier de la division de la gestion, chaque occupant nettoie sa pièce. En ce qui concerne le nettoyage des gradins, celui-ci n'est pas effectué régulièrement, il se fait après les matchs, en grande partie par des ouvriers temporaires. Aucun membre du personnel ne possède de connaissances techniques.
Division de la gestion de la tenue des compétitions sportives	3 personnes	• Responsable de la gestion et des arrangements lorsqu'une rencontre est organisée. A tout autre moment, cette division n'est pas extrêmement occupée.
Division des affaires générales	3 personnes	• Responsable des affaires générales
Direction du stade, etc.	2 personnes	• Le directeur du stade et une secrétaire (1personne)
(Total)	14 personnes	
(Personnel temporaire)		
Gardiens	4 personnes	2 équipes de 2 personnes se relaient par nuit
Personnel pour la tonte	2 personnes	Tonte du terrain de football
Personnel pour le sarclage	7 personnes	Sarclage autour du stade, suivant la saison le nombre d'employés varie.
(Total)	13 personnes	
(Grand Total)	27 personnes	

Dans le cadre de la présente aide, l'objectif n'est pas d'ajouter ou de modifier les fonctions des installations ; l'objectif principal est de restaurer le plus possible les fonctions que le stade avait à l'origine. Par conséquent, après l'achèvement du présent Projet, il est estimé que le même nombre

d'employés devrait suffire pour la maintenance des installations et des équipements, mais en ce qui concerne la maintenance du gazon après son réaménagement dans le cadre du présent Projet, étant donné que parmi les membres du personnel du stade actuellement employés, aucun ne possède les techniques et les connaissances spécifiques se rapportant à la maintenance du gazon et puisqu'il est prévu de fournir de nouveaux équipements pour la maintenance du gazon, il est souhaitable de former et d'affecter un employé à temps plein (Gardien du Gazon) qui gèrera le gazon en tant que spécialiste, y compris les équipements fournis. En outre, pour assister ce Gardien du Gazon, il sera nécessaire d'affecter à l'entretien du gazon 2 assistants qui seront nommés parmi les employés du stade.

Tableau 2-18 Changement de la structure organisationnelle du stade avant et après le Projet

Section	Nombre d'employés		Remarques
	Avant le projet	Après le projet	
(Personnel à temps plein)			
Section financière	3 personnes	3 personnes	Pas de changement avant et après le Projet.
Section technique	3 personnes	4 personnes	Affectation d'une personne en tant que "Gardien du gazon" qui gèrera à temps plein le gazon. Par ailleurs, 2 personnes parmi celles en poste avant la réalisation du projet seront formées pour les techniques de l'entretien du gazon et assisteront le « gardien du gazon » suivant les besoins.
Section de la gestion de la tenue des compétitions sportives	3 personnes	3 personnes	Pas de changement avant et après le Projet.
Section des affaires générales	3 personnes	3 personnes	Idem.
Direction du stade	2 personnes	2 personnes	Idem.
(Total)	14 personnes	15 personnes	Augmentation d'un employé régulier
(Personnel à temps partiel) : sans changements avant et après le projet			
(Total)	13 personnes	13 personnes	Pas de changement avant et après le Projet.
(Grand total)	27 personnes	28 personnes	Augmentation d'un employé au total du personnel

Note : Les chiffres en caractère gras indiquent les changements par rapport à avant le projet.

2-4-2 Méthodes de la maintenance des appareils et des équipements

La maintenance des installations de constructions comprend principalement le nettoyage routinier, la réparation de l'usure, les défaillances et la détérioration ainsi que le remplacement des pièces. Pour cela, la gestion par le biais d'une maintenance routinière, d'inspections périodiques, de la réparation de pannes, et du remplacement de pièces est nécessaire pour ce qui est les installations parallèles à la construction, telles que les installations électriques, les installations des eaux usées et sanitaires, et les équipements, tels que le marqueur de score électronique. La durée de vie des installations parallèles à la construction et des équipements sera assurément rallongée en imposant, outre les heures

d'exploitation, une manipulation normale et des inspections routinières et en mettant en oeuvre une maintenance préventive des installations et des équipements, telle que des ajustements, le nettoyage et des réparations. Ainsi, cela permettra également de tenter de maintenir la sécurité et les fonctionnalités des installations et des équipements en évitant, avant que des incidents et des pannes ne se produisent. Dans les inspections périodiques, il sera nécessaire d'inclure la maintenance et le remplacement des consommables conformément aux manuels de maintenance.

Après l'achèvement du présent Projet, les composantes des inspections périodiques et de la maintenance nécessaires des installations parallèles à la construction et des équipements figurent au Tableau 2-19. L'entrepreneur des travaux présentera les manuels de maintenance et expliquera les méthodes de maintenance des installations et équipements aux personnes chargées de la partie camerounaise.

Tableau 2-19 Composantes des inspections périodiques et de la maintenance des installations parallèles à la construction, des équipements et des gradins pour spectateurs

Composante	Désignation de l'équipement ou de l'endroit	Composantes des inspections et de la maintenance	Fréquence des inspections				
			Jour	Semaine	Mois	6 mois	1 an
Equipement architectural	Panneau de distribution Panneau de distribution électrique	Présence de signes de salissement, de détérioration de l'apparence extérieure		○			
		Confirmation de l'allumage du voyant lumineux			○		
		Présence de bruits anormaux, de production de chaleur anormale, d'odeurs anormales, de changement de couleurs			○		
		Resserrage de la partie desserrée du terminal du coupe-circuit pour la distribution d'alimentation			○		
		Mesure de la résistance d'isolement					○
		Mesure de la résistance du branchement à la terre					○
	Dispositif d'éclairage	Inspection du changement de couleurs des lampes		○			
		Vérification de la dégradation de la surface réfléchive, état du changement de teintes			○		
		Présence de rouille notable sur le corps, de déformations					○
		Signes de défaillances de l'interrupteur					○
	Installation de télédiffusion	Présence de signes de dégradation de l'apparence extérieure des amplificateurs, d'éraflures		○			
		Inspection de l'état de marche des amplificateurs			○		
		Présence de signes de dégradation de l'apparence extérieure des microphones, d'éraflures				○	
		Présence de signes de dégradation de l'apparence extérieure des haut-parleurs, d'éraflures					○
	Robinet de chasse	Inspection des fuites d'eau		○			
		Inspection des bouchures, souillures				○	
		Réglage du volume d'eau					○
	Equipements sanitaires	Présence de fissures, signes de dégradation, de détérioration				○	
Présence de fuites d'eau sur les conduites et les branchements			○				
Présence de signes de colmatage dans les conduites des eaux usées					○		

Composante	Désignation de l'équipement ou de l'endroit	Composantes des inspections et de la maintenance	Fréquence des inspections				
			Jour	Semaine	Mois	6 mois	1 an
	Conduite des eaux usées	Présence de fuites d'eau		○			
		Inspection de la situation des eaux usées			○		
		Débouchage					○
	Fosse septique	Présence de fissures, signes de dégradation		○			
		Inspection de surnageants, présence de corps étrangers				○	
		Inspection de l'écoulement des effluents terminaux			○		
		Nettoyage, élimination des boues					○
Gradins pour spectateurs	Nettoyage	○ ^{*2}					
Equipements	Marqueur de score électronique	Présence de signes de détérioration de l'apparence extérieure (fissures, courbures, distorsions)		○			
		Inspection confirmant le fonctionnement, nettoyage de la surface			○		
		Vérification des branchements, du décollage du matériau de surface			○		
		Réglage des indicateurs et des mécanismes du compteur horaire (Lubrification)				○	
		Présence de signes de détérioration des connecteurs d'entrée et de sortie (fissures, courbures, torsions), d'érosion et inspection de la condition des contacts.					○
	Tondeuse à gazon	Ajustement de la lame circulaire et inférieure, ajustement de la hauteur de tonte	○ ^{*1}				
		Ajustement de la courroie	○ ^{*1}				
		Nettoyage	○ ^{*1}				
		Affûtage de la lame circulaire	○ ^{*1}				
		Changement de l'huile de moteur				○	
		Changement des bougies d'allumage				○	
	Aérateur	Ajustement de la courroie	○ ^{*1}				
		Nettoyage	○ ^{*1}				
		Inspection de la chaîne d'entraînement de la manivelle					○
		Changement de l'huile de moteur					○
		Remplacement des bougies d'allumage					○

Note *1 : Inspection le jour de l'utilisation de l'équipement

*2 : Avant et après la rencontre, le jour du match

2-4-3 Coûts de la maintenance, coûts des renouvellements

(1) Coûts de la maintenance

Les composantes des frais qui constituent les coûts de la maintenance sont définies comme indiqué ci-après :

- ① Budget pour les salaires (personnel à temps plein, employés à temps partiel)
- ② Frais de gestion et d'entretien du gazon dans le stade (carburant pour le matériel de maintenance, frais d'entretien du matériel, achat du gazon pour son aménagement, frais d'arrosage, frais des engrais)
- ③ Autres frais d'entretien des équipements (marqueur de score électronique)
- ④ Frais d'éclairage et d'eau (excepté ceux du stade dans la nuit)
- ⑤ Coûts de l'éclairage et de l'eau (exclu l'éclairage de nuit du stade)
- ⑥ Coûts de la remise en état des installations
- ⑦ Frais administratifs et de communication (y compris les frais des consommables pour l'administration)

Les bases et résultats des calculs de chaque frais de gestion indiqué ci-dessus afférent à la mise en oeuvre de ce projet sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 2-20 Coûts annuels de la gestion et de la maintenance du stade après l'achèvement du Projet (Uniquement des frais venant se greffer sur les activités de l'aide)

Composante	Détail	Base de calcul	Montant (mille FCFA)
① Budget pour les salaires	Responsable de l'entretien du gazon	$90,000\text{FCFA}/\text{personne mois} \times 1 \text{ personne} \times 12\text{mois} = 1.080.000\text{FCFA}$	1.080
② Coûts de la gestion et de l'entretien du gazon	Carburant (essence)	Tondeuse : $535\text{FCFA}/\text{litre} \times 3,3\text{litres}/\text{h} \times 24\text{h}/\text{mois} \times 12\text{mois} = 508.464\text{FCFA}$	508
		Aérateur : $535\text{FCFA}/\text{litre} \times 2,5\text{litres}/\text{h} \times 6\text{h}/\text{fois} \times 2\text{fois}/\text{an} = 16.050\text{FCFA}$	16
	Frais d'entretien des équipements	Tondeuse : $(\text{Montant de l'achat de l'équipement}) \times 3\% \times \text{annuellement (taux de la TVA)} = 9.634.000 \times 0,03 \times 1,1925 = 344.656\text{FCFA}$	345
		Aérateur $(\text{Montant de l'achat de l'équipement}) \times 1\% \text{ annuellement} \times (\text{taux de la TVA}) = 6.124.000 \times 0,01 \times 1,1925 = 73.029\text{FCFA}$	73
	Frais d'arrosage	(a) Volume d'arrosage avant le réaménagement = $37,5 \text{ m}^3 \times 280 \text{ jours}/\text{an} = 10.500 \text{ m}^3$ (b) Volume d'arrosage après le réaménagement = $37,5 \text{ m}^3 \times 8 \text{ fois}/\text{mois} \times 12 \text{ mois} = 3.600 \text{ m}^3$ (c) Coût additionnel d'arrosage = $401,9\text{FCFA}/\text{m}^3 \times ((b)-(a)) = \blacktriangle 2.773.110\text{FCFA}$	$\blacktriangle 2.773$
	Coût des engrais	(a) Quantité d'engrais avant le réaménagement = $300\text{kg}/\text{an}$ (b) Quantité d'engrais après le réaménagement = $0,03\text{kg}/\text{m}^2 \text{ fois} \times 9.900 \text{ m}^2 \times 1\text{fois}/\text{mois} \times 12\text{mois} = 3.564\text{kg} \rightarrow 3.600\text{kg}$ (c) Coût additionnel des engrais = $((a)-(b))/50\text{kg} \times 12.000\text{FCFA}/\text{sax} = 792.000\text{FCFA}$ (1sac 50kg, 12.000FCFA/sac)	792
	(Total)		$(\blacktriangle 1.039)$

③Autres frais d'entretien des équipements	Marqueur de score électronique	(Montant de l'achat de l'équipement) × 1,0% annuellement × (taux de la TVA) = 49.684.211 × 0,01 × 1,1925 = 592.484FCFA	592
④Frais d'éclairage et d'eau	Frais d'électricité Coût du service des eaux	64,1FCFA/kWh × 1,188kW × 3h × 4 fois/mois × 12mois = 10.966FCFA 401,9FCFA/m ³ × 8,74 m ³ /h × 3h × 4 fois/mois × 12mois = 505.815FCFA	11 506
⑤Frais d'éclairage de nuit	Frais d'électricité	(Etant donné que le dispositif d'éclairage de nuit ne sera pas renouvelé, il n'y a pas de changement avant et après le projet)	0
⑥Frais de remise en état des installations	Frais d'entretien des installations	(Coût de réhabilitation des installations) × 0,3% annuellement × (taux de la TVA) = 564.816.785 × 0,003 × 1,1925 = 2.020.632FCFA	2.020
⑦Frais administratifs et de communication	—	(Pas de changement avant et après le projet)	0
Total			3.170

Notes : 1. Les composantes incluent les frais de gestion et de maintenance du champ de culture nécessaire d'environ 100m² pour l'aménagement du gazon.

2. Le prix de l'essence, de l'électricité et de l'eau comprend la TVA.

3. Le coût des engrais n'inclut pas la TVA.

Le résultat du total des nouveaux frais de gestion et de maintenance qui surgissent suite aux travaux de réhabilitation mentionnés ci-dessus et des frais de gestion et de maintenance avant les travaux de réhabilitation figurent au Tableau 2-21.

Tableau 2-21 Comparaison des frais de gestion et de maintenance après et avant les travaux de réhabilitations (unité : mille FCFA)

Composantes	(A) Frais de gestion et de maintenance avant les travaux de réhabilitation	Frais de gestion et de maintenance après les travaux de réhabilitation		(B)/(A) (%)
		Détails	(B) Frais	
Budget des salaires	9.000	Personnel à temps partiel	9.000	112
		Technicien pour l'entretien du gazon	1.080	
		Total	10.080	
Coût d'eau	1.080	Sauf ce qui suit	1.080	147
		Fosses des toilettes	506	
		Total	1.586	
Frais d'électricité	21.600	Sauf ce qui suit	21.600	100
		Eclairage des toilettes	11	
		Total	21.611	
Frais de maintenance des équipements et des installations	6.000	Sauf ce qui suit	6.000	144
		Marqueur de score électronique	592	
		Frais de maintenance	2.020	
Total	8.612			
Frais d'organisation des rencontres	5.736	(Sans changement avant et après le projet)	5.736	100

Frais de l'entretien du gazon, excluant le prix du gazon	7.368	Coût du carburant	524	86
		Coût de l'entretien des équipements	418	
		Frais d'arrosage	1.447	
		Coût des fertilisants	864	
		Frais de gestion du gazon du côté de la piste (2.200 m ²)	1.351	
		Autre (sauf frais du gazon)	1.725	
		Total	6.329	
Total	50.784		53.954	106

Note : 1 Les « frais d'organisation des rencontres » varient en fonction du nombre de rencontres.

Comme indiqué ci-dessus, en ce qui concerne les coûts de l'entretien du gazon, une réduction du coût de l'eau nécessaire pour l'arrosage après le réaménagement pouvant être anticipée, ces coûts ont été estimés à 86% de ce qu'ils étaient avant le réaménagement, mais pour ce qui est du total, les coûts de la gestion et de la maintenance nécessaires après les travaux de réhabilitation sont de 3.170.000 FCFA supplémentaires par rapport à avant les travaux, ce qui signifie une augmentation de 6% environ.

(2) Coût du renouvellement des installations et des équipements

Pour chaque poste d'exploitation du stade, outre les coûts de la gestion et de la maintenance réguliers afférents, indiqués dans le paragraphe précédent, il est nécessaire de prendre en considération les coûts du renouvellement des installations et des équipements.

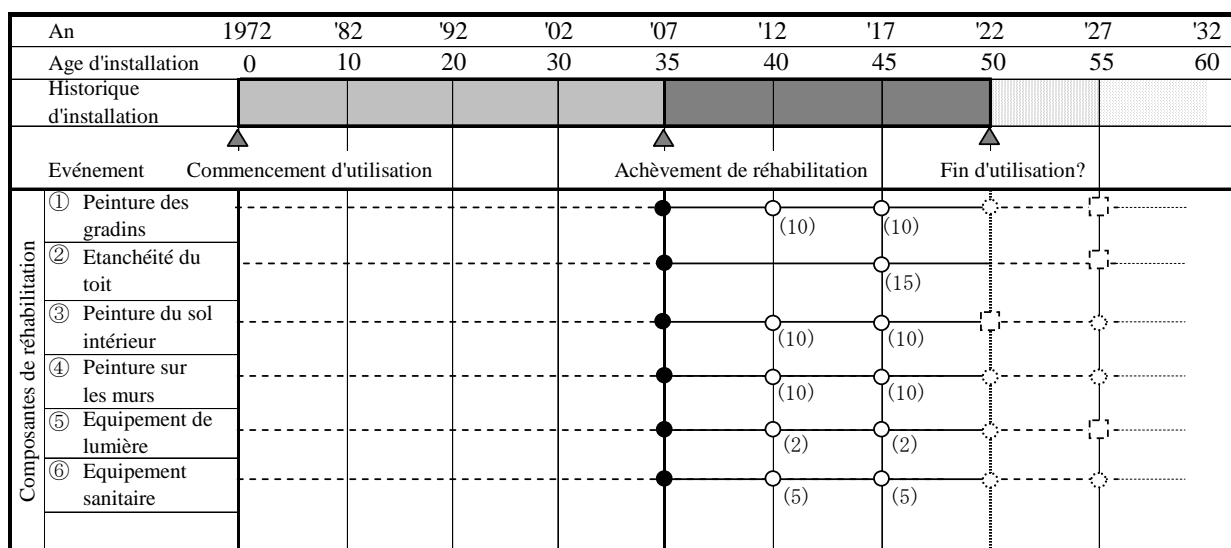
La construction de ce stade a été achevée en 1972, et il est estimé que les travaux de réhabilitation dans le cadre de cette aide seront achevés en 2007. Par conséquent, au moment de l'achèvement des travaux de réhabilitation, plus de 35 ans se seront écoulés depuis la construction du stade. Au Japon, la durée de vie des bâtis de construction en béton armé est en général de 50 à 70 ans. Sur la base de cette hypothèse de durée de vie, le stade en question, même après l'achèvement des travaux de réhabilitation, pourrait encore être utilisé pendant 15 à 35 années. Toutefois, prenant en considération la situation de la maintenance des installations et l'impact de la chaleur et de l'humidité du milieu équatorial, il est préférable de juger que les années de service possibles restantes sont de 15 années, l'estimation minimale.

Par ailleurs, en tant qu'estimation de la période de renouvellement des matériaux de finition des installations et des infrastructures typiques, le nombre d'années généralement considéré est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 2-22 Estimation de la période de renouvellement partiel des installations

Composantes	Renouvellement partiel		Période de renouvellement de la totalité
	Période de renouvellement	Pourcentage à renouveler	
Pose de la peinture sur les gradins	Tous les 5 ans	10%	Tous les 20 ans
Etanchéité de la toiture	Tous les 10 ans	15%	Tous les 20 ans
Pavage du sol intérieur	Tous les 5 ans	10%	Tous les 15 ans
Revêtement des murs intérieurs	Tous les 5 ans	10%	Tous les 30 ans
Dispositifs d'éclairage	Tous les 5 ans	2%	Tous les 20 ans
Installations sanitaires	Tous les 5 ans	5%	Tous les 30 ans

Le Schéma 2-10 ci-dessous indique la conception typique de ce qui précède.



Légende ● Moment du commencement d'utilisation

○ Moment du renouvellement partiel () : % du renouvellement

□ Moment du renouvellement total

(Note: Les marques indiquées en lignes discontinuées signifient le renouvellement après la limite de l'utilisation.)

Schéma 2-10 Concept de base de la période de renouvellement

En examinant le Tableau 2-22, nous comprenons que la période d'ici le renouvellement total qui sera nécessaire, aussi bien pour les matériaux de finition des constructions que pour les infrastructures typiques, est supérieure à 15 ans, mais ceci correspond approximativement à la durée de vie restante du bâti de construction du stade. Ceci signifie, dans l'éventualité où ces installations seraient utilisées 15 ans après les travaux de réhabilitation, qu'il serait nécessaire de dépenser des sommes plus importantes qu'auparavant pour les frais de renouvellement. Les résultats des calculs des frais de renouvellement tous les 5 ans après les travaux de réhabilitation figurent au Tableau 2-23.

Tableau 2-23 Estimation des frais de renouvellement des installations Unité : mille FCFA

Composantes	Coûts de la présente réhabilitation	Coût nécessaire du renouvellement								Coût total du renouvellement	
		5 ans après		10ans après		15 ans après		20 ans après		10 ans après	20 ans après
		Proportion du renouvellement (%)	Coût du renouvellement	Proportion du renouvellement (%)	Coût des renouvellements	Proportion du renouvellement (%)	Coût du renouvellement	Proportion du renouvellement (%)	Coût du renouvellement		
Pose de peinture sur les gradins pour spectateurs	172.825	10	17.283	10	17.283	10	17.283	100	172.825	34.566	224.674
Etanchéité du toit	47.556	0	0	15	7.133	0	0	100	47.556	7.133	54.689
Pose de peinture sur les sols intérieurs	1.963	10	196	10	196	100	1.963	10	196	392	2.551
Pose de peinture sur les murs	2.502	10	250	10	250	10	250	10	250	500	1.000
Dispositifs d'éclairage	6.121	2	122	2	122	2	122	100	6,121	244	6.487
Installations sanitaires	12.180	5	609	5	609	5	609	5	609	1.218	2.436
Total de ce qui précède			18.460		25.593		20.227		227.557	44.053	291.837
Montant de la TVA (19,25% du coût de renouvellement des composantes ci-dessus)			3.554		4.927		3.894		43.805	8.481	56.180
Coût total de renouvellement			22.014		30.520		24.121		271.362	52.534	348.017

Note : Estimation des coûts du renouvellement dans l'éventualité d'une utilisation des installations dans la partie hachurée (bâti de construction) même après un dépassement du nombre d'années pendant lesquelles les services sont possibles

Sur la base des résultats des calculs figurant au Tableau 2-23, pour un montant total du coût du renouvellement nécessaire 10 ans après l'achèvement des travaux de réhabilitation d'environ 52.500.000 de FCFA, celui-ci est de 348.000.000 de FCFA 20 ans après. Il est nécessaire d'accumuler tous les ans les coûts pour les renouvellements, et si les renouvellements sont réalisés 10 ans après les travaux de réhabilitation, le montant annuel des fonds sera de 5.250.000 de FCFA. Par contre, si ces renouvellements ont lieu 20 ans après les travaux de réhabilitation, ce montant annuel des fonds sera approximativement 17.400.000, soit environ 3,3 fois plus élevé. Par conséquent, la réalisation du renouvellement des installations 10 ans après les travaux de réhabilitation, et ce même plan 15 ans après les travaux de réhabilitations sont les options les plus économiques.

Dans l'éventualité où les remises en état nécessaires seraient réalisées 10 ans après l'achèvement des travaux, les frais de gestion et de maintenance nécessaires dans la pratique seront d'un montant total 59.200.000 de FCFA, correspondant au montant annuel des fonds qui serait, comme mentionné ci-dessus, de 5.250.000 de FCFA, et des coûts de maintenance annuels d'un montant de 53.950.000 de FCFA. Ce montant utilisé pour les frais de remise en état du stade représenterait approximativement une augmentation de 17% par rapport à avant les travaux de réhabilitation, mais le MINSEP qui est l'organisme d'exécution de ce Projet a confirmé la disponibilité du montant permettant de faire face à ces exigences.

2-5 Estimation des coûts du Projet faisant l'objet de l'aide

Le montant total des coûts nécessaires dans le cas de la mise en oeuvre du présent Projet, selon les hypothèses de calcul indiquées en (3) ci-dessous, est approximativement de 296 millions de yens. L'estimation de la décomposition des coûts basée sur la répartition des charges entre la partie japonaise et la partie camerounaise est donnée ci-après. Par ailleurs, l'estimation des coûts à la charge de la partie japonaise n'est pas une indication du plafond du financement indiqué dans l'Echange de Note, mais il s'agit du montant qui fera l'objet de la décision après examen par le gouvernement japonais.

(1) Coûts à la charge de la partie japonaise

Désignation du Projet : Projet de réhabilitation du stade national Omnisports Ahmadou

Ahidjo de Youndé

Estimation du coût global : environ 294 millions de yens.

Réhabilitation du stade de football

Composante des coûts		Estimation du coût (millions de yens)	
Installations	Aménagement du gazon naturel, travaux d'étanchéité, fixation de nouveaux garde-fous, réfection des équipements de radiodiffusion, pose de peinture sur les gradins pour spectateurs, aménagement de la salle de presse, pose des pavés sur la plate-forme des virages et tribunes B du rez-de-chaussée, pose des chaises pour invités spéciaux, renouvellement du châssis de la porte vitrée de l'entrée principale, retouche de mortier des parties où l'armature du béton armé est exposée, construction des nouvelles toilettes, réparation des escaliers existants, asphaltage du passage piétonnier	217	236
Equipements	Matériel pour l'entretien du gazon, marqueurs de score électroniques mobiles	19	
Conception d'exécution, supervision des travaux		58	

(2) Coûts à la charge de la partie camerounaise

Coûts à la charge de la partie camerounaise

Composantes des coûts	Coûts (mille FCFA)
Emploi du personnel pour l'entretien du gazon (pendant la durée des travaux de 10 mois)	900
Commissions bancaires concernant l'arrangement bancaire et de l'autorisation de paiement	1.434
Fourniture de meubles pour la salle de presse	3.583
Pose des câbles téléphoniques dans la salle de presse	3.578
Total	9.495

(3) Hypothèses des calculs

- ① Date de l'hypothèse Novembre 2005
- ② Taux de change
1Euro = 136,96 Yens
1FCFA = 0,209 Yens
1Euro = 655,957 FCFA
- ③ Durée des travaux Il s'agit de travaux effectués en une seule phase. La durée exigée pour la conception d'exécution et les travaux de réhabilitation est indiquée dans le calendrier de mise en oeuvre des travaux.
- ④ Autres Le présent Projet sera mis en oeuvre suivant le système de l'aide financière non-remboursable du Japon.

Chapitre 3 Vérification de la pertinence du Projet

Chapitre 3 Vérification de la pertinence du Projet

3-1 Effets du Projet

(1) Effets directs

Les effets directs attendus par l'exécution du projet sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 3-1 Effets directs du Projet et degré d'amélioration de la situation actuelle

Situation actuelle et problèmes	Mesures à prendre dans le projet (travaux faisant l'objet de l'aide)	Effets du projet et degré d'amélioration
Le gazon actuel a été renouvelé sur toute sa surface en 2003, mais il est déjà difficile de dire que la planéité, la densité, l'épaisseur et l'état de la tonte du gazon soient dans des conditions appropriées pour un stade accueillant des matchs internationaux. D'ailleurs, le niveau de techniques et de connaissances d'entretien du gazon n'est pas assez élevé et il n'y a ni gardien du gazon spécialement chargé de l'entretien, ni matériel d'entretien suffisant. Il n'y a qu'une petite tondeuse à bras.	<ul style="list-style-type: none"> - Pose du gazon naturel (d'environ 9.800m²) - Fourniture du matériel d'entretien suivant : <ul style="list-style-type: none"> - 1 tondeuse à gazon - 1 affûteuse - 1 aérateur - 1 distributeur d'engrais - 1 bâche de sol - 6 râteaux - 1 jeu d'outils de réparation hexagonaux - 1 jeu de pièces de rechange - En outre, il est prévu de faire le transfert technique d'entretien du gazon par le technicien japonais (jardinier spécialiste) envoyé pendant les travaux. 	Le nombre de matchs a été limité seulement à 4 matchs de football au cours de l'année 2005 afin de maintenir le gazon en bon état. Il est possible d'augmenter le nombre de matchs à l'ordre de 100 matchs par an au même niveau qu'on a pratiqué jusqu'en 2004, et ce tout en gardant le gazon en bon état. D'ailleurs, le Stade peut abriter les rencontres internationales de niveau A, les matchs éliminatoires de la Coupe du Monde etc.
Les conditions de sécurité ne sont pas assurées au point de vue du mouvement de spectateurs dans le stade et aux environs de celui-ci.	<ul style="list-style-type: none"> - Garde-fous en acier au sommet des gradins des 1^{er} et 2^{ème} étages : environ 453m - Pavage autobloquant sur la plate-forme supérieure des virages et tribunes B : environ 2.020m², pose (couche) de gravier : environ 1.100m² - Réparation de 5 escaliers existants derrière les virages et tribunes B - Aménagement du passage piétonnier recouvert de gravier sur environ 3.750m² le long de la clôture arrière des virages et des tribunes B et plan d'information (enseigne ou affiche) des numéros de sièges aux entrées du stade 	Actuellement des risques d'accidents lors des matchs attendus tels que les matchs internationaux à cause de la bousculade des spectateurs en émoi peuvent être craints à tout moment. Les conditions de sécurité seront améliorées par la réalisation des travaux de la réhabilitation.
Les conditions du milieu intérieur du stade ne sont pas favorables. Par ailleurs les spectateurs ne peuvent pas suivre le déroulement correct des matchs de football à cause	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection des équipements de radiodiffusion (12 haut-parleurs, 4 microphones, 1 unité d'amplificateur etc.) - Installation des marqueurs de score (2 marqueurs de score électroniques mobiles, 1 pupitre de commande etc.) - Nouvelle pose de la peinture sur tous les 	Les spectateurs peuvent suivre le déroulement des matchs de football correctement et promptement. Egalement ils peuvent y assister dans un milieu amélioré par

du manque d'équipement.	gradins pour spectateurs : environ 21.000m ² , numérotage de tous les sièges - Enduit intérieur (peinture émulsion): environ 89m ² , pose des prises de téléphone et de l'éclairage, pose de conduite vide pour ligne téléphonique, renouvellement des répartiteurs principaux téléphoniques - Réhabilitation des toilettes annexes (environ 6m ²), polissage et nettoyage du sol en terrazo - Pose des chaises pour invités spéciaux (486 chaises individuelles, 2 endroits de gradins pour presse), renouvellement du lambris de l'estrade du siège présidentiel etc. - Construction de 2 blocs de toilettes (dont la surface totale est de 196m ²) avec 26 cuvettes hommes et 22 cuvettes femmes. Installation de 2 fosses septiques et de 2 fosses d'infiltration.	l'aménagement des gradins et installations environnant ceux-ci.
Il y a quelques parties remarquablement détériorées des installations du stade, ce qui risque de diminuer la vie de durée du stade.	- Travaux d'étanchéité des toits de deux côtés extérieurs de la turbine d'honneur sur une surface d'environ 730m ² et des joints de dilatation sur environ 114m pour prévenir l'infiltration des eaux de pluie au niveau des locaux d'administration en dessous. - Renouvellement du châssis de la porte à 4 vitres de l'entrée principale (actuellement il est très difficile de les fermer sous clé. - Retouche du mortier des parties de l'ouvrage où l'armature du béton armé est exposée	Il est possible de différer le moment de renouvellement des structures et des finitions intérieures des locaux administratifs par la suite des travaux d'étanchéité des toits de ces locaux. D'autre part, par l'exécution des travaux de retouche du mortier, il est possible d'utiliser la structure du stade pendant 15 à 20 ans après la réhabilitation.

(2) Effets indirects

Le niveau technique des footballeurs sera élevé. Il s'agit des joueurs de football, surtout ceux de clubs de Yaoundé et d'autres clubs de Ligue, des équipes de seconde division et de troisième division etc. en tout d'environ 23.000 footballeurs. Le projet contribuera également à la formation des jeunes gens en bonne santé par le biais de la promotion du sport, principalement par les rencontres sportives que le présent stade abritera.

3-2 Problèmes et recommandations

(1) Etablissement et pérennité du système de la gestion et de l'entretien du stade

Il est possible d'envisager le système de l'entretien du stade en le divisant grosso modo en deux parties: la première concerne l'entretien des installations et l'autre concerne l'entretien du gazon et du matériel d'entretien du celui-ci, tel que la tondeuse à gazon.

Pour les installations, bien que la superficie du stade soit importante, étant donné que leurs

fonctions sont comparativement simples et qu'il n'y a ni équipement spécifique, ni finition particulière, il y a peu de difficulté de l'entretien. Avec la partie camerounaise assurant le budget adéquat comme recommandé dans le présent rapport, et avec la réalisation d'une maintenance régulière, il est considéré que la gestion et la maintenance seront relativement faciles.

Quant à l'entretien du gazon, un niveau technique plus élevé et des connaissances plus approfondies, en comparaison avec la méthode actuelle, sont indispensables. Comme ces capacités ne sont pas généralisées au Cameroun, il est nécessaire de faire un transfert technique dans le cadre du présent projet. Le projet envisage donc l'envoi, du Japon, d'un technicien spécialiste dans le domaine de la culture et de l'entretien du gazon. Et il est demandé à la partie camerounaise d'affecter depuis le commencement des travaux une personne chargée de l'entretien du gazon qui pourra apprendre les techniques et les connaissances pratiques auprès dudit spécialiste. La personne qui sera affectée à ce poste devra avoir des connaissances de base sur la culture ou la pose du gazon et une expérience en tant que jardinier. D'autre part, du point de vue du transfert technique, elle doit être à même de parler, de lire et d'écrire en anglais afin d'avoir une bonne communication avec le spécialiste japonais. A noter que ce transfert technique consistera à former un (1) technicien d'entretien du gazon, un élément important sur l'entité du stade. Cette personne devra avoir beaucoup de bonne volonté à l'entretien du gazon en plus des connaissances et habilités de base. Il n'est pas exagéré de dire qu'une diligence et des capacités bien adaptées au gazon seront des éléments déterminants.

Concernant la forme de l'emploi de cette personne, il est souhaitable qu'elle soit un employé régulier à plein temps ayant une situation stable et de manière à ce qu'elle soit consciente d'avoir la responsabilité de l'entretien du gazon. Par ailleurs, il ne devra faire l'objet de changement de poste ou de mutation intérieure qu'après avoir bien formé son successeur.

Il est prévu que le spécialiste japonais est envoyé au total pendant environ 3 mois. Comme il sera chargé de superviser et d'orienter une série des travaux : l'aménagement de la pépinière, le semis, la culture du gazon, l'enlèvement du gazon existant, la préparation du terrain, la transplantation, la gestion de la culture etc., il n'aura pas le temps suffisant pour le transfert technique recommandé pour le technicien d'entretien du gazon qui sera nouvellement affecté à ce poste. Afin de combler cette insuffisance, la partie camerounaise doit soumettre une requête de coopération technique à part auprès du Gouvernement du Japon en vue de stabilisation des techniques d'entretien du gazon.

(2) Optimisation du nombre de matchs du football

Au cours de l'année 2005, le nombre de matchs a été limité seulement à 4 matchs de football, à savoir les matchs internationaux et le match final de la Ligue tous confondus. La partie camerounaise a l'intention d'augmenter le nombre de matchs à l'ordre de 100 matchs par an au même niveau qu'on a

pratiqué jusqu'en 2004. Comme le stade peut abriter les matchs d'entraînement en faveur de l'équipe nationale en plus, il peut atteindre 120 matchs par an. De fait, la partie camerounaise a fait remarqué que deux matchs par jour n'est pas inhabituel.

L'augmentation du nombre de matchs est souhaitable non seulement pour augmenter les recettes du stade, mais aussi pour contribuer à la formation des jeunes gens en bonne santé et à l'amélioration de la santé de la population nationale par le biais de la promotion du sport, principalement par les rencontres sportives que le présent stade abritera, ceci en conformité avec les objectifs nationaux du Cameroun, et également pour contribuer à élever les effets de publicité de la coopération bilatérale entre les deux pays.

Généralement parlant, au Japon, la fréquence d'utilisation d'un match par jour et d'un à deux matchs par semaine est appropriée. En effet, la fréquence d'utilisation du Stade national du Japon qui est comparativement très utilisé est de l'ordre de 50 jours par an. Il est naturel qu'il n'est pas pertinent de mettre sur le même plan le nombre adéquat de matches au Cameroun, où la température moyenne se situe aux environs de 23°C pendant toute l'année, et au Japon qui connaît l'hiver, en raison de la différence des conditions contribuant à la remise en état du gazon après la tenue d'un match dans les deux pays respectifs. Toutefois, afin d'assurer une période suffisante pour la maintenance du gazon après chaque match, une fréquence de deux matchs par jour en raison de deux fois par semaine ne paraît guère appropriée. Il est également important de déterminer la fréquence d'utilisation du stade avec beaucoup de précaution jusqu'à ce que l'équipe d'entretien puisse entretenir le gazon d'une manière régulière, après avoir eu des connaissances et expériences, en vue de maintenir le terrain de football en bon état pour toujours.

Appendices

1. Nom des membres de la mission d'étude

(1) Lors de la 1ère étude sur le terrain

Prénom et nom	Fonction	Organisme
Mr. Osamu YAMADA	Chef de Mission	Conseiller technique, l'Institut pour la Coopération Internationale de la JICA
Mme. Sonoko IWAMOTO	Gestion du Projet	Equipe d'ICT & Gouvernance du Groupe 1 du Management des projets, Département de la Coopération financière non remboursable de la JICA
Mr. Yukio HONDA	Chef d'équipe d'ingénieurs conseils / Planning d'exploitation et d'entretien	NISSOKEN Architects/Engineers, Inc.
Mr. Hiromu KAMIJO	Planning d'installations/ Planning d'exécution/ Estimation du coût	NISSOKEN Architects/Engineers, Inc.
Mr. Katsuhiko AOKI	Planning d'équipements/ Planning de fourniture/ Estimation du coût	NISSOKEN Architects/Engineers, Inc.
Mr. Kazuo ANDO	Interprète	Translation Centre Pioneer

(2) Lors de la 2ème étude sur le terrain

Prénom et nom	Fonction	Organisme
Mr. Osamu YAMADA	Chef de Mission	Conseiller technique, l'Institut pour la Coopération Internationale de la JICA
Mme. Sonoko IWAMOTO	Gestion du Projet	Equipe d'ICT & Gouvernance du Groupe 1 du Management des projets, Département de la Coopération financière non remboursable de la JICA
Mr. Yukio HONDA	Chef d'équipe d'ingénieurs conseils / Planning d'exploitation et d'entretien	NISSOKEN Architects/Engineers, Inc.
Mr. Noritaka YONEYAMA	Planning d'installations 2	NISSOKEN Architects/Engineers, Inc. (assistant prise en charge de NISSOKEN)
Mr. Kazuo ANDO	Interprète	Translation Centre Pioneer

(3) Lors de la mission chargée de l'explication du rapport sommaire de l'étude du concept de base

Prénom et nom	Fonction	Organisme
Mme. Sonoko IWAMOTO	Chef de Mission/ Gestion du Projet	Equipe d'ICT & Gouvernance du Groupe 1 du Management des projets, Département de la Coopération financière non remboursable de la JICA
Mr. Yukio HONDA	Chef d'équipe d'ingénieurs conseils / Planning d'exploitation et d'entretien	NISSOKEN Architects/Engineers, Inc.
Mr. Kazuo ANDO	Interprète	Translation Centre Pioneer

2. Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom	Organisme et service	Fonction	Remarque
Le Ministre des Sports et de l'Education Physique (MINSEP)			
M. PHILIPPE MBARGA MBOA	MINSEP	Ministre	
M. HAMADOU PAUL	Secrétariat Général	Secrétaire Général	
M. MPABE MATHIAS	Direction de l'Education Physique	Directeur de l'Education Physique	
M. NDJANA ROBERT	Direction des Sports	Directeur des Sports	
M. CHANCHE KAMANYI CHRISTOPHER	DEPCO	Chef de DEPCO	
M. EMANYE	Cellule Communication	Chef de Cellule Communication	
M. NDOUNGI PIERRE JOSEPH	Direction des Affaires Générales	Directeur des Affaires Générales	
M. FINTSOU VICTOR	Cellule des Equipements Sportifs de DAG	Cellule des Equipements Sportifs	
M. HELAMB JEAN-PAUL	Bureau du Budget, Direction des Affaires Générales	Chef de bureau du Budget	
M. BELLA EVES	Direction / Stade de Yaoundé	Directeur / Stade	
M. EDIMO JEAN	Direction / Stade de Yaoundé	Section Technique	
M. MANGA	Direction / Stade de Yaoundé	Section Financière	
Mme KINNI-NDENGE REL KIEN	Inspection Générale des Services	Inspecteur N°2	
M. OUMAROU TADO	INJS	Directeur de l'INJS	
M. TANYI HENRY	Inspection Générale des Services	Inspecteur National de Pédagogie	
M. AMBANE EMMANUEL	Direction de l'Education Physique et Sportive	Représentant de DEPS	
M. NAOUSSI ANDRE	Cellule Communication	Cellule Communication	
M. ROBISSOU	Coopérant de la France	Chef de Projet JEVAIS	
M. MOULOKE EBENEZAR DURAND	Chef du Service des Affaires Juridiques	Juriste	
MINISTERE DE LA RELATION EXTERIEURE ET DE LA COOPERATION			
M. GANG BENG'YELA A	Direction des Affaires d'Asie et océanique	Directeur	
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDJET			
M. NKOULOU NDANGA	Direction des	Sous Directeur, ingénieur	

APPLINAIRE	Participations et Contributions		
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS			
M. JOSEPH GADO	Direction de la Construction	Directeur, ingénieur	
MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DE LA PROGRAMMATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT			
M. CLAUDE LACORDAIRE MBIMI	Direction de la Coopération Technique Internationale	Directeur	
Laboratoire National de Génie civil			
M. IDRISOU NDOUM	Division de production	Chef de Division Production	
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE			
M. JEAN MARIE MVOGO	Délégation Provinciale	Délégué provincial	
MINISTERE DU TRANSPORT			
M. NGOL ZAHRA BLAIRE	Station Météorologique	Chef Station Météorologique	
DIRECTION STATISTIQUE			
M. SHE ETOUNG GUY	Sous-Direction de la Comptabilité National	Sous-Directeur	
FECAFOOT			
M. JEAN RENE ATANGANA MABALLA	FECAFOOT	Vice-président	
M. PAEZ ALAIN	FECAFOOT	Président Commission/Marketing	
Mme MANGEULE THERESE PAULINE	Administration du FECAFOOT	Administrateur	
Hôtel de la Ville Youndé			
BEKONGO BEKONGO MOISE	Centre de Documentation	Archiviste	
CANON SPORTIF DE YAOUNDE			
M. Ryo TOZUKA	CANON SPORTIF DE YAOUNDE	Footballeur	
Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC)			
M. ALBERT BIAS	Direction Régionale	Directeur, Ingénieur Électromécanicien	
M. JEAN-PIERRE ABESSOLO NKILI	Service Production, Transport et Distribution	Chef Service, Ingénieur	
SONEL			
M. KOKO AIME	SONEL	Electrotechnicien	
M. ODI MANGA PIERRE	SONEL	Electrotechnicien	
M. ELOUDOU MELAINE	SONEL	Assistant /Electrotechnicien	

M. MBATKAM TEUMA ROMARICI	SENELEC	Assistant /Electrotechnicien	
CAMTEL			
M. JEAN RUPHIN NDONGO	Direction Provinciale du Centre	Directeur, inspecteur des télécommunications	
M. ANOCK PIERRE MARIE	Service Commercial	Chef de service	
M. OTELLE	Service Technique	Technicien	
M. ZANG	Service Technique	Technicien	
CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE DES MINES ET DE L'ARTISANAT			
Mme NGAKENG MARTHE	Délégation Provinciale du Centre	Secrétaire de la Délégation Provinciale	
Caisse Nationale de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures			
M. OBATE ELA ANTOINE	Service des Statistiques Pétrolières	Chef de service	
CAUDUC (Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme du Cameroun)			
M. FRABCOIS ELEMVA		Architecte, urbaniste	
Agence Française de Coopération (AFD)			
M. NGOUHOUE MAMA	Ambassade de la France	Conseiller en domaine des activités culturelles et de la coopération	
Mme LEPAPE	AFD	Assistant technique	

Ambassade du Japon au Cameroun

M. Masaki KUNIEDA	Ambassadeur
M. Sumimasa TOMINAGA	Conseiller
M. Yasuo IMASHIRO	Premier secrétaire et chargé de la coopération économique
M. Hiroki SUGIYAMA	Troisième secrétaire et chargé de la coopération économique
Mme. Miyoko KATO	Attachée administrative
Mme. Akiko TOKUNAGA	Expert

3. Calendrier d'exécution de l'étude

(1) Calendrier de la mission de la 1ère étude sur le terrain

Date	Journée	Membres fonctionnaires		Membres de l'équipe d'ingénieur-conseil				
		O.YAMADA	S.IWAMOTO	Y. HONDA	K. ANDO	H. KAMIJO	K. AOKI	
		Chef de Mission	Gestion du projet	Chef d'équipe /Planning de Gestion/Entretien	Interprète	Concept d'installation/ Planning d'exécution/ Estimation	Planning d'équipements/ fourniture/ Estimation	
12 octobre	Mer	Départ de Narita (AF275) → Paris						
13 octobre	Jeu	Paris (AF940) → Arrivée à Yaoundé						
14 octobre	Ven	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon. V de C au Ministre du MINSEP, discussion avec le MINSEP						
15 octobre	Sam	Etude sur le terrain (Stade Omnisports de Yaoundé)						
16 octobre	Dim	Etude sur le terrain (Stade Omnisports de Yaoundé), réunion interne						
17 octobre	Lun	Réunion avec le MINSEP, étude sur le terrain (Stade Omnisports, stades annexes), étude sur d'autres installations (situation de l'entretien du gazon)						
18 octobre	Mar	Discussion sur le PV						
19 octobre	Mer	Signature du PV						Narita (AF275) → Paris
20 octobre	Jeu	Rapport à l'Ambassade du Japon, Soir :Départ de Yaoundé (AF941) → Paris		Rapport à l'Ambassade du Japon, mise en ordre des documents et données			Paris (AF940) → Yaoundé	
21 octobre	Ven	Paris (AF276) → pour Narita		V de C à l'Ambassade du Japon avec M. AOKI, préparation du matériel d'étude, étude sur l'apparence extérieure du Stade				
22 octobre	Sam	Arrivée à Narita		Elaboration du calendrier d'étude à présenter au MINSEP, examen sur les plans empruntés, étude sur le Stade Omnisports,				
23 octobre	Dim	Réunion interne						
24 octobre	Lun	Discussion avec MINSEP sur le calendrier d'étude, nomination du personnel de contrepartie						
25 octobre	Mar	Discussion avec le Directeur du stade			Etude sur le Stade (interrompue par une averse à l'après-midi)			
26 octobre	Mer	Discussion avec le Directeur de la Planification, le Directeur de l'Education physique et le Directeur des Sports			Etude sur le Stade, sondage du sol de fondation			
		(19 :00~20 :30) Etude sur la luminosité au terrain de football par l'éclairage des projecteurs de nuit						
27 octobre	Jeu	Discussion avec le Directeur des Affaires générales, visite à la Chambre de Commerce et d'Industrie			Etude sur le marché (Enquête par interview auprès des entrepreneurs marocains, fournisseur d'équipements)			
28 octobre	Ven	Visite au Ministère des Travaux publics, mise en ordre des documents et données			Etude sur le marché (Entrepreneurs marocains)			
29 octobre	Sam	Discussion avec le Directeur du stade (2 ^{ème} rencontre)			Etude sur le Stade (le degré du nivellement du terrain, marqueur de score)			
30 octobre	Dim	Discussion avec le footballeur japonais (M. TOTSUKA) sur l'état du terrain etc., réunion interne						
31 octobre	Lun	Visite à la Station météorologique du Ministère du Transport, à la Direction statistique, à la Caisse Nationale de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (obtention des documents et données)			Visite et discussion avec le SONEL, SNEC (obtention des documents relatifs de l'amenée) Etude sur le Stade			
01 novembre	Mar	2 ^{ème} visite à la Station Météo, visite au CAMTEL, au Ministère du Travail, à la FECAFOOT (obtention des documents et données)			Etude sur le Stade (essai de descente des projecteurs, étanchéité du toit des tribunes d'honneur etc.)			

02 novembre	Mer		Ministère du Plan, Ministère de la Relation et de la Coopération, Ministère des Finances et du Budget (visite et obtention des documents et données)	Etude sur le Stade (essai de descente des projecteurs), mise en ordre des documents et données
03 novembre	Jeu		Visite au chantier de construction du camp d'entraînement du FECAFOOT, étude détaillé sur le gazon au Stade	Etude sur le Stade (mouvement des spectateurs, itinéraire des câbles, gazon)
04 novembre	Ven		Rapport à l'Ambassade du Japon, mise en ordre des documents et données	
05 novembre	Sam		Mise en ordre des documents et données	Etude sur le Stade
06 novembre	Dim		Réunion interne	
07 novembre	Lun		Etude sur le Stade (étendue d'application des composantes de la requête, vérification des points techniques)	
08 novembre	Mar		Visite aux transporteurs	Etude sur le marché
09 novembre	Mer		Visite aux transporteurs (itinéraire, coût du transport etc.) Préparation des documents pour la discussion	Etude sur le marché, levé sur le nivellement du terrain, itinéraire de l'approvisionnement en eau, Préparation des documents pour la discussion
10 novembre	Jeu		Visite du bureau de contrôle du béton et de l'armature. Préparation des documents pour la discussion	Estimation du coût des travaux. Préparation des documents pour la discussion
11 novembre	Ven		Préparation des documents pour la discussion avec le MINSEP	
12 novembre	Sam		Préparation des documents pour la discussion avec le MINSEP	
13 novembre	Dim		Réunion interne	
14 novembre	Lun		Discussion avec le MINSEP (1 ^{er} jour), Correction des documents pour la discussion	
15 novembre	Mar		Discussion avec le MINSEP (2 ^{ème} jour) sur le projet du PV	
16 novembre	Mer		Explication au Ministre du MINSEP, Signature du PV	
17 novembre	Jeu		Matinée : Préparation des documents. Après-midi : Rapport à l'Ambassade du Japon Soir : Départ de Yaoundé (AF941) → Paris	
18 novembre	Ven		Paris (AF278) → pour Narita	
19 novembre	Sam		Arrivée à Narita	

(2) Calendrier de la mission de 2^{ème} étude sur le terrain

Date	Journée	Membres fonctionnaires		Membres de l'équipe d'ingénieur-conseil		
		O.YAMADA	S.IWAMOTO	Y.HONDA	K.ANDO	N.YONEYAMA
		Chef de Mission	Gestion du projet	Chef d'équipe d'ingénieur-conseil / Planning d'exploitation et d'entretien	Interprète	Planning d'installations 2
11 décembre	Dim	Narita (JL415) → Paris		Départ de Narita (AF275) → Paris		
12 décembre	Lun	Paris (AF940) → Arrivée à Yaoundé				
13 décembre	Mar	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, V de C au Ministre du MINSEP et discussion avec le MINSEP. Etude complémentaire sur le terrain				
14 décembre	Mer	Etude complémentaire sur le terrain. Discussion avec le MINSEP. Préparation du projet du PV				Etude complémentaire sur le terrain
15 décembre	Jeu	Discussion sur le PV, Rapport à l'Ambassade du Japon				Etude complémentaire sur le terrain Rapport à l'Ambassade du Japon

16 décembre	Ven	Etude complémentaire sur le terrain (situation actuelle du puit) Signature du PV. Visite à l'AFD		Etude complémentaire sur le terrain
17 décembre	Sam	Etude complémentaire sur le terrain (visibilité du score du marqueur de score mobile) Soir : Yaoundé (AF941) → Paris	Etude complémentaire sur le terrain (visibilité du score du marqueur de score mobile)	
18 décembre	Dim	Paris (JL406) → pour Narita	Réunion interne	
19 décembre	Lun	Arrivée à Narita	Matinée : Préparation des documents. Après-midi : Rapport à l'Ambassade du Japon, Soir : Départ de Yaoundé (AF941) → Paris	
20 décembre	Mar		Paris (AF278) → pour Narita	
21 décembre	Mer		Arrivée à Narita	

(3) Calendrier de la mission chargée de l'explication du rapport sommaire de l'étude du concept de base

Date	Journée	Membre fonctionnaire	Membres de l'équipe d'ingénieur-conseil	
		S.IWAMOTO	Y.HONDA	K.ANDO
		Chef de Mission/ Gestion du projet	Chef d'équipe d'ingénieurs-conseils /Planning d'exploitation et d'entretien	Interprète
08 mars 2006	Mer	Narita (JL405) → Paris	Départ de Narita (AF275) → Paris	
09 mars 2006	Jeu	Paris (AF940) → Arrivée à Yaoundé		
10 mars 2006	Ven	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, V de C au Ministre du MINSEP et discussion avec le MINSEP.		
11 mars 2006	Sam	Etude complémentaire sur le terrain		
12 mars 2006	Dim	Réunion interne		
13 mars 2006	Lun	Discussion avec le MINSEP		
14 mars 2006	Mar	Etude sur le champ de culture expérimentale du gazon, les installations et le Stade Omnisports.		
15 mars 2006	Mer	Etude complémentaire (auprès du CRTV : manière d'utilisation de la salle de presse). Discussion sur le PV.		
16 mars 2006	Jeu	Signature du PV. Rapport à l'Ambassade du Japon, Soir : Départ de Yaoundé (AF941) → Paris		
17 mars 2006	Ven	Paris (JL406) → pour Narita	Paris (AF272) → pour Narita	
18 mars 2006	Sam	Arrivée à Narita	Arrivée à Narita	

4. Procès-verbal des discussions

(1) Lors de la 1^{ère} étude sur le terrain

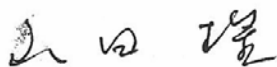
**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU STADE OMNISPORTS
AHMADOU AHIDJO DE YAOUNDE
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Cameroun (désignée ci-après par "le Cameroun"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une Etude du Concept de Base relative au "Projet de Réhabilitation du Stade Omnisports Ahmadou Ahidjo de Yaoundé" (désigné ci-après par "le Projet") et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après par "la JICA").

La JICA a délégué au Cameroun du 12 octobre au 19 novembre 2005 une mission chargée de l'Etude du Concept de Base (désignée ci-après par "la Mission") conduite par Monsieur Osamu YAMADA, chef de Mission, conseiller technique, l'Institut pour la Coopération Internationale de la JICA.

La Mission a eu des discussions avec les responsables concernés du Ministère des Sports et de l'Education Physique (désigné ci-après par "le MINSEP") du Gouvernement du Cameroun et a effectué les études sur terrain. A la lumière des discussions, les deux parties ont confirmé les points essentiels des discussions mentionnés dans les pages suivantes. L'équipe de l'ingénieur-conseil continuera ses études sur le terrain jusqu'au 19 novembre 2005. La Mission poursuivra l'Etude et élaborera le Rapport de l'Etude du Concept de Base.

Fait à Yaoundé, le 19 octobre 2005



M. Osamu YAMADA
Chef de Mission
Mission de l'Etude du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. Paul HAMADOU
Secrétaire Général
Ministère des Sports et de l'Education
Physique
République du Cameroun

g

g

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est de réhabiliter et d'aménager le Stade Omnisports Ahmadou Ahidjo de Yaoundé (ci-après désigné par "le Stade"). Et la réalisation du Projet contribuera au développement de divers sports, notamment le football qui est le sport national camerounais, par l'exploitation du Stade.

2. Site du Projet

Le site du Projet est situé au quartier Mfandena à Yaoundé et indiqué dans l'Annexe 1.

3. Organisme d'exécution

L'organisme d'exécution et responsable du Projet est le Ministère des Sports et de l'Education Physique dont l'organigramme est indiqué dans l'Annexe 2.

4. Contenu de la requête et l'ordre de priorité

Sur la base du résultat des discussions entre les deux parties, les composantes de la requête présentée par la partie camerounaise et l'ordre de priorité envisagé actuellement ont été confirmés tels qu'indiqués dans l'Annexe 3. La JICA évaluera la pertinence de la requête et recommandera son approbation au Gouvernement du Japon.

5. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie camerounaise a pris bonne connaissance du système de l'aide financière non remboursable du Japon expliqué par la Mission et présenté en Annexe-4.

5-2 Au cas où l'aide financière non remboursable du Japon serait accordé au Projet, la partie camerounaise s'engage à prendre les dispositions mentionnées en Annexe 5 pour une exécution régulière du Projet.

5-3 La partie camerounaise a compris que le montant plafond de la coopération culturelle financière non remboursable du Japon est de 300 millions de yens japonais (environ 1.500.000.000 F/CFA) y compris les rémunérations de l'ingénieur-conseil.

6. Calendrier de l'étude

La JICA a expliqué à la partie camerounaise le calendrier de l'étude comme indiqué dans l'Annexe 6 et la partie camerounaise en a pris bonne connaissance.

7. Autres points discutés

7-1 Concernant les recommandations que la Fédération Internationale de Football Association a données à la partie camerounaise eu égard à l'utilisation du Stade pour les matchs de la qualification à la Coupe du Monde : (1) réhabilitation des vestiaires, (2) réhabilitation des toilettes, (3) numérotage des sièges, (4) aménagement du gazon et (5) réhabilitation du panneau d'affichage du score, les deux parties ont confirmé que les articles de (1) à (3) ont été presque réalisés.

7-2 La partie camerounaise a demandé d'envisager l'aménagement du stade annexe (construction des gradins pour les spectateurs). La Mission a répondu que le seul Stade faisant l'objet du Projet, il est difficile d'envisager l'aménagement des installations annexes dans le cadre du Projet et que par conséquent cette demande ne fera pas d'objet du Projet. La partie camerounaise l'a compris.

7-3 La partie camerounaise fournira les homologues nécessaires à la Mission pendant la période d'exécution du Projet.

7-4 La partie camerounaise a confirmé que le Stade ne sera pas privatisé.

Annexe-1 : Plan indiquant le site du Projet

Annexe-2 : Organigramme du MINSEP

Annexe-3 : Contenu de la requête (avec l'ordre de priorité envisagé actuellement)

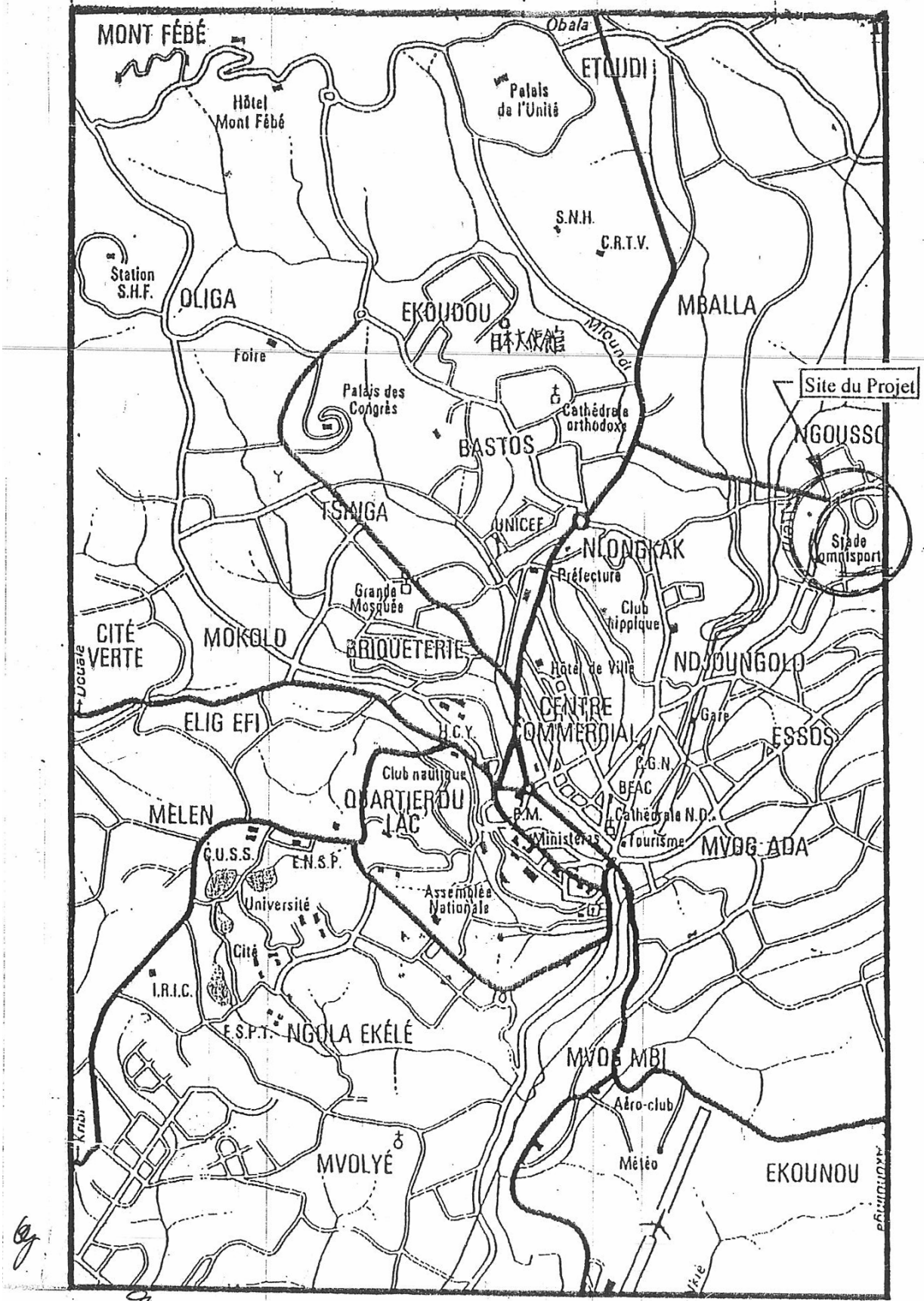
Annexe-4 : Système de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon

Annexe-5 : Principaux travaux à exécuter par chaque partie

Annexe-6 : Calendrier d'exécution de l'étude

35 7

Annexe-1 Plan indiquant le site du Projet



ORGANIGRAMME DU MINISTRE DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

